Présentation sur la convention de Stockholm

Par: Souradja Mahaman Nana Mariama

Plan de travail:

1. Introduction
2. Objectifs de la convention
3. Substances concernées
4. Obligations des états partis
5. Mécanismes de mise en œuvre
6. Application au Niger
7. Conclusion

Introdution

La Convention de Stockholm est un traité international adopté le 22 mai 2001 à Stockholm, en Suède, et entré en vigueur le 17 mai 2004. Elle vise à protéger la santé humaine et l’environnement contre les polluants organiques persistants (POP), des substances chimiques extrêmement toxiques, résistantes à la dégradation, capables de s’accumuler dans les organismes vivants et de se déplacer sur de longues distances. Ces caractéristiques les rendent dangereux pour les écosystèmes et les populations humaines.

Objectifs de la convention :

Les principaux objectifs de la Convention de Stockholm sont :

Protéger la santé humaine et l’environnement contre les POPS

Réduire et éliminer la production, l’utilisation et le rejet des POPS.

Promouvoir des alternatives plus sûres aux substances dangereuses.

Substances concernées :

À son adoption, la convention visait initialement douze substances appelées « la douzaine sale » : huit pesticides (comme le DDT, l'aldrine, la dieldrine, le chlordane, l'endrine, l'heptachlore, le mirex et le toxaphène), deux types de produits chimiques industriels (les polychlorobiphényles ou PCB) et deux groupes de sous-produits (les dioxines et les furanes). Depuis, la liste a été élargie à plus de 30 substances grâce aux travaux du Comité d'examen des POP.

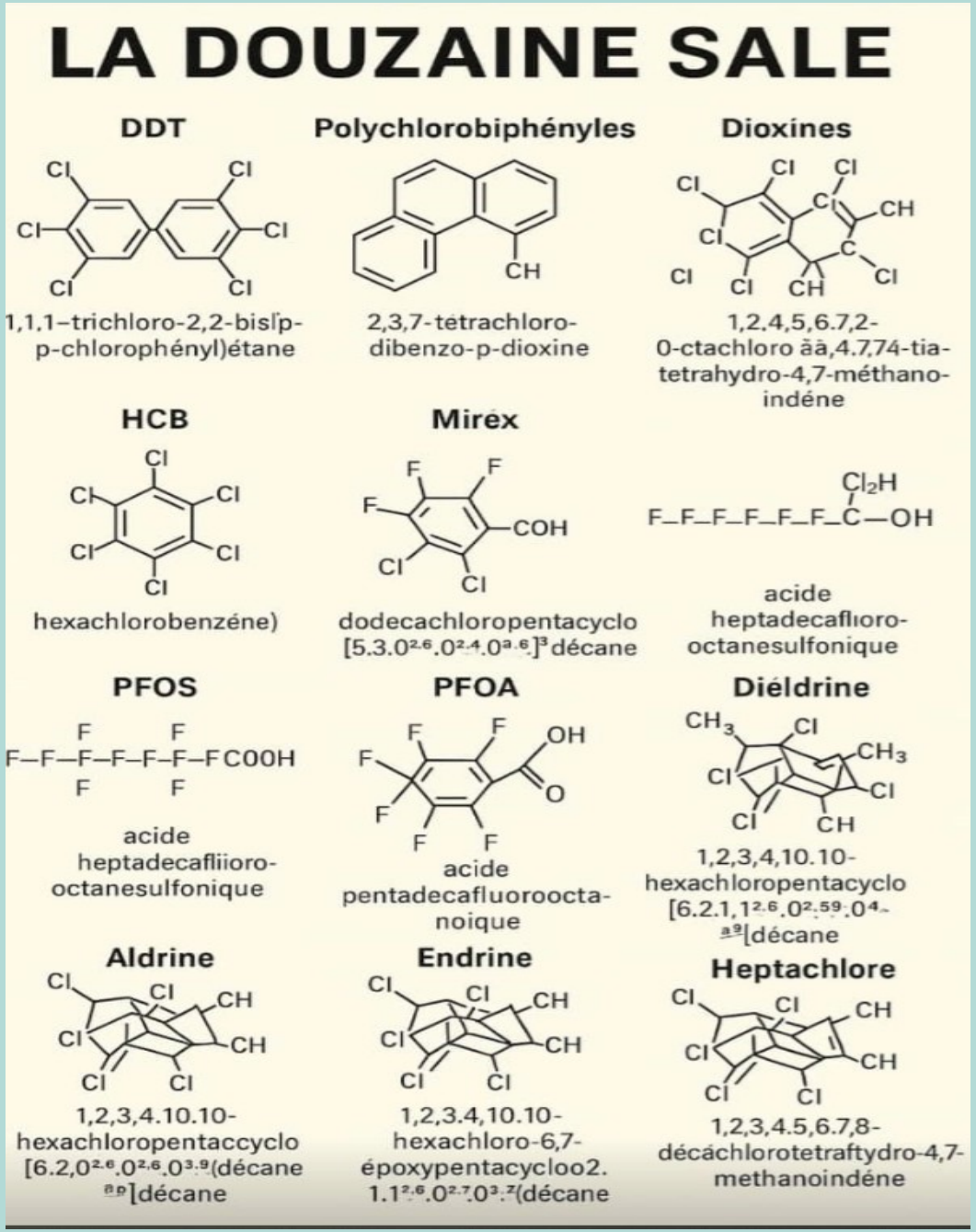

Obligations des états partis :

Les États ayant ratifié la convention s’engagent à :

- Éliminer ou restreindre la production et l’utilisation des POP inscrits dans les annexes A et B.	**- Réduire au minimum ou éliminer les rejets non intentionnels inscrits dans l’annexe C.**	**- Gérer et éliminer de manière écologiquement rationnelle les stocks et déchets contenant des POP.**	**- Élaborer, mettre en œuvre et mettre à jour un Plan National de Mise en Œuvre (PNMO).**

Mécanismes de mise en œuvre :

Pour garantir son efficacité, la Convention de Stockholm prévoit plusieurs mécanismes :

- Un Comité d’examen scientifique et technique pour évaluer les nouvelles substances proposées.	**- Des mécanismes financiers, notamment par le Fonds pour l’environnement mondial (FEM).**	**- Une assistance technique et un transfert de technologies vers les pays en développement.**	**- Une coopération entre les États et les organisations internationales**

Application au Niger:

Le Niger a signé la Convention de Stockholm le 23 mai 2001 et l’a ratifiée le 10 mars 2006. Le pays a élaboré un Plan National de Mise en Œuvre visant à identifier les sources de POP, à réglementer leur utilisation et à sensibiliser les acteurs concernés. Des actions ont été entreprises pour l’élimination progressive des PCB et pour la gestion sécurisée des pesticides obsolètes. Cependant, des défis subsistent, notamment en matière de financement, de renforcement des capacités techniques et de suivi environnemental

Conclusion:

La Convention de Stockholm joue un rôle crucial dans la lutte contre la pollution chimique mondiale. Pour les pays comme le Niger, elle représente une opportunité de protéger la santé publique et les écosystèmes, tout en favorisant des pratiques agricoles et industrielles plus durables. Sa réussite repose sur la coopération internationale, le respect des obligations et l'engagement de toutes les parties prenantes.